



Comiac le 20 juillet 2015

Madame Catherine Ferrier, Préfète du Lot
Préfecture du Lot
Place Jean-Jacques Chapou
46000 Cahors

Madame la Préfète

Dans notre courriel du 30 juin 2015, nous vous annonçons notre désir de vous rencontrer dans la première quinzaine de septembre, pour vous faire part de nos inquiétudes en ce qui concerne le projet d'implantation d'un parc éolien industriel de grande hauteur sur la commune de Comiac.

Lors de la séance du 21 mai 2015 à l'Assemblée Nationale, Madame la ministre de l'écologie a déclaré :

Ce que je propose à la représentation nationale est de s'en tenir au texte de la commission. En effet, celle-ci a parfaitement travaillé et son texte est équilibré : il prévoit une étude d'impact ainsi qu'un arrêté préfectoral. Le préfet sera obligé de consulter pour préparer son arrêté : s'il y a des abus sur des frontières intercommunales, le préfet sera en mesure de constater tout problème d'équité. L'étude d'impact prendra en compte la hauteur de l'éolienne : ce n'est pas pareil d'avoir à cinq cents mètres une éolienne très haute ou une de taille moyenne. Je ferai en sorte que la circulaire d'application soit très claire sur l'étude d'impact, en ce qui concerne le rapport entre la distance et la hauteur de l'éolienne. (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2014-2015/20150237.asp>)

Nos préoccupations :

- **Le vent**

Nous ne sommes pas fondamentalement opposés à l'Eolien, mais dans le nord du Lot le vent fait défaut. Lors de la réunion du second Comité Eolien de Comiac le 15 juillet 2014, les mesures de vent moyen qui ont été communiqués sont conformes à ce qu'annonce Météo France : à 80 m de hauteur la vitesse moyenne des vents est de 5,07 m/s et par leur extrapolation, 5,5 m/s à 95 m.

D'après les graphiques des constructeurs d'éoliennes, pour essayer de rentabiliser, il faudrait des éoliennes de 180m de haut (pales comprises). Nos calculs montrent que la production d'électricité obtenue sur une année, pour une éolienne de 3,3MW installés, serait de 4,8 GW, c'est-à-dire l'équivalent d'une éolienne tournant à plein régime pendant 60 jours soit 1460h ou 17% de productivité.

Il est bien évident que grâce au tarif de rachat de l'électricité très avantageux pour les promoteurs, même avec si peu de vent, ils commenceront à faire des bénéfices au bout de 10 ans.

- **L'avifaune**

En prenant pour référence des éoliennes de 180 m de haut avec des pales de 60 m, nous obtenons que les pales couvriront une surface de 1,13 ha. La vitesse des extrémités des pales lorsque celles-ci font un tour en 3 secondes est de 452 km/h.

il est certain que les espèces sensibles qui existent sur le site comme le Milan Royal, l'Aigle Botté, le Circaète Jean-le-blanc, le grand corbeau ou le Balbuzard pêcheur qui sont des espèces rares en Union Européenne, risquent de souffrir et ne parlons pas des chiroptères qui sont nombreux dans la région de Comiac !

- **Le principe de précaution**

Aucune étude existante n'a été portée à la connaissance du public et des élus, or il est un fait connu de tous que les moteurs qui tournent produisent des sons à très basse fréquence. Ces infrasons ne sont pas atténués par les vitres ou les doubles vitrages et leur énergie diminue de 0,1db par km alors que l'énergie du son audible diminue de 10db par km. Ils peuvent être dangereux : ils sont en général en dessous de 15 Hz seconde, or en dessous de 7 Hz, ils peuvent devenir mortels (source GAVREAU : "Infrasons"(Acoustiqua, vol.17, 1966)- "Le son silencieux qui tue" (Science et Mécanique, janv. 1968)).

Il y a beaucoup de témoignages qui impliquent davantage les infrasons que le bruit perçu, aussi bien par les humains que par les animaux, surtout que ces infrasons seraient produits en continu 24 h sur

24, sauf bien sûr quand les éoliennes sont arrêtées ! Et que penser de l'amplification de ces infrasons par la disposition des éoliennes dans le parc.

Il serait important que les élus puissent avoir connaissance d'études réellement indépendantes (Portugal ou USA) afin d'éviter que dans l'avenir, il leur soit reproché la mise en danger des habitants ou des animaux d'élevage.

- **La détérioration des milieux naturels**

Les promoteurs s'engagent à remettre en état tous les terrains qui auront été bouleversés. Pour construire une éolienne, il faut 25 à 40 tonnes d'acier pour la virole dans le sol, 250 à 400m³ de béton (de 500 à 900t), simplement pour pouvoir ensuite y monter les mâts, la nacelle de 95 t et les pales de 60m en un seul tenant.

Il faudra donc des routes permettant le passage de plusieurs dizaines de camions (par éolienne) qui supportent par moyeu un minimum de 15t (certains camions feront plus de 60m de long et d'autres pèseront plus de 300t).

Des pistes devront être tracées à travers bois et il n'est pas certain que les arbres puissent être replantés.

- **La fin de vie**

Une éolienne doit pouvoir produire de l'électricité pendant 15 à 20 ans ; mais à un certain moment elle ne pourra plus rien produire et il faudra la démonter ! Ce qui est prévu c'est 50 000€ pour le démontage (la construction coûte 3,5 millions d'euros) ; il n'est pas prévu d'enlever les tonnes de béton et de ferrailles qui seront dans la terre sur une surface de 50 m de diamètre soit sur une surface de 700 m² et sur une profondeur de 4 m.

D'autre part la société qui construit le parc peut vendre à tout moment ce parc industriel ; la société qui rachète peut être mise en difficulté par le manque de vent et la faible productivité et ainsi faire faillite. Dans ce cas, ce sont les propriétaires des terrains et la commune qui seront en charge de faire face au démantèlement (ils n'auront pas forcément le droit d'exploiter).

Le Conseil Général sera-t-il prêt à aider les communes pour remettre en état les paysages ?

- **Détérioration de la vie dans le village**

La création du parc industriel éolien de Comiac sera pour les habitants du village source de dissension. Il y aura ceux qui « touchent », en particulier certains élus et leur famille, et ceux qui subissent. Et dans ce dernier cas, les habitants de résidence secondaire qui vont voir diminuer la valeur de leurs biens d'au moins 30%. Et il y aura aussi ceux qui subiront, du fait de ces grandes éoliennes, les problèmes physiques et psychiques liés à la nuisance sonore et visuelle, ainsi qu'aux infrasons. Il faut d'ailleurs noter que le promoteur a présenté sa demande comme étant un « projet » ; la plus part des habitants ont compris qu'une étude de faisabilité serait faite et certains ont signé un protocole d'accord sans se rendre compte que leur signature les obligerait à signer un bail, sans pouvoir y renoncer !

L'APPGE vous remercie de votre attention, Madame la Préfète, et espère que vous pourrez tenir compte de ses observations dans vos prises de décisions du fait de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Nous réitérons notre demande de rendez-vous dans la première quinzaine du mois de septembre, aux jours et heures de votre convenance.

En vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame La Préfète, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux

Pour le bureau de l'APPGE,
Le secrétaire Gilles FORHAN

06.43.80.15.87 ou appge-comiac@laposte.net ou 05.65.33.86.90